

octeha

TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

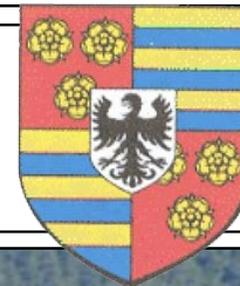
contact@octeha.fr
à Rodez :
Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ Cedex 9
Tél.: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
à Mende :
10 Bd. Lucien Arnault
48000 MENDE
Tél.: 04 66 31 13 33

PREFECTURE DE LA LOZERE

COMMUNE DE

CHANAC



ELABORATION

Arrêté le :

7 mars 2019

Approuvé le :

24 février 2020

Exécutoire le :

VISA

Date : 6 mars 2020



Le Maire,
Philippe ROCHOUX

Modifications - Révisions - Mises à jour

CONCERTATION

1.2

1 - Modalités de la concertation	3
2 - Déroulement de la concertation	4
3 - Bilan de la concertation	5
3.1 - Les observations orales	5
3.2 - Les observations écrites et lettres reçues en Mairie	5
4 - Conclusion	5
5 - Annexes	6
Article invitant à l'exposition du 20 décembre 2016 au 27 janvier 2017- Bulletin municipal - Janvier 2017	6
Affiche invitant à l'exposition du 20 décembre 2016 au 27 janvier 2017	6
Registre d'exposition mis à disposition du public lors de l'exposition du 20 décembre 2016 au 27 janvier 2017	6
Panneaux présentés lors de l'exposition du 20 décembre 2016 au 27 janvier 2018	7
Site internet de la commune informant sur le dossier d'élaboration du PLU	11
Tableau récapitulatif des permanences tenues dans le cadre de l'élaboration du PLU	12

/ - Modalités de la concertation

Par délibération du Conseil municipal en date du 19 juin 2003, la commune de Chanac a décidé de procéder à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

De ce fait, le conseil municipal a défini les modalités d'une concertation qui figure comme l'un des points forts de la loi SRU, et qui a pour but d'informer et d'associer les habitants tout au long de la procédure d'élaboration du PLU.

Par délibération du 5 novembre 2012, le Conseil municipal de Chanac a décidé de relancer la procédure de PLU et de fixer de nouvelles modalités de concertation. Celles-ci ont annulé et remplacé celles retenues dans la délibération de prescription évoquée précédemment.

Les modalités de concertation retenues par la délibération de relance du PLU ont été les suivantes :

- Mise à disposition d'éléments relatifs au dossier de PLU (à la Mairie et sur le site internet de la commune) avec la possibilité de consigner les observations sur un registre à feuillets non-mobiles ;
- Site internet ;
- Tenue de permanences en mairie.

2- Déroulement de la concertation

Conformément à la loi SRU, prescrivant une large concertation de la population, la commune de Chanac a mis en place les moyens définis dans la délibération pendant toute la période d'études et de réflexion menant à l'arrêt du projet d'élaboration du PLU.

Elle a notamment organisé :

- Des réunions de suivi du projet au sein du Conseil Municipal,
 - Des réunions de présentation et d'information avec l'ensemble du Conseil Municipal ; auxquelles s'ajoute l'évocation du projet de révision lors de plusieurs conseils municipaux, afin d'informer l'équipe municipale de l'avancement de projet,
 - Des réunions avec l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) à la révision du PLU, à chaque étape de la procédure (diagnostic du territoire, présentation du PADD, propositions de zonage...),
 - Une exposition en mairie, sous la forme de panneaux d'affichage, présentant la procédure, le diagnostic territorial et le PADD : du 20 décembre 2016 au 27 janvier 2017, en accès libre aux heures
- d'ouverture de la Mairie. L'exposition était accompagnée d'un registre.
 - La mise en ligne directe sur le site internet d'informations relatives au dossier d'élaboration du PLU. L'ensemble du dossier de PLU arrêté sera mis en ligne lors de l'enquête publique.
 - Bulletin municipal, affiches, parutions sur le site internet, ayant tour à tour pour objet les différentes réunions publiques et l'exposition.
 - Le débat concernant le PADD s'est tenu au sein du Conseil Municipal, durant la séance du 27 mai 2013.

3 - Bilan de la concertation

3.1 - LES OBSERVATIONS ORALES

L'exposition a fait l'objet d'un intérêt certain de la part de la population. Une vingtaine de personnes s'y sont rendues.

Les personnes présentes à cette exposition souhaitaient s'informer et questionner les élus sur le projet de révision.

Entre février 2014 et août 2018, 85 permanences ont été tenues par Monsieur le Maire, à la mairie. Les dates des permanences ont été affichées à chaque début de semestre. Chaque affichage a fait l'objet d'un certificat d'affichage.

La synthèse de fréquentation des permanences est la suivante (53 personnes au total) :

- 2014 : 14 permanences - 13 personnes reçues.
- 2015 : 19 permanences - 13 personnes reçues.
- 2016 : 20 permanences - 10 personnes reçues.
- 2017 : 17 permanences - 11 personnes reçues.
- 2018 : 15 permanences - 6 personnes reçues.

Dans tous les cas, l'objet de la consultation ou de la demande a porté sur des parcelles spécifiques et leur situation en termes d'urba-

nisme, notamment au vu du PADD et du futur zonage. Dans quelques cas, les visites en permanences ont été suivies de courriers.

3.2 - LES OBSERVATIONS ÉCRITES ET LETTRES REÇUES EN MAIRIE

Depuis la prescription de la révision (19 juin 2003), plusieurs courriers ont été reçus en mairie. Leurs objets étaient similaires à celles des visites en permanences.

Le registre de l'exposition n'a fait l'objet d'aucune remarque.

4 - Conclusion

Les moyens de communication mis en œuvre (publications, exposition, réunions) démontrent la volonté de la commune d'associer les habitants de Chanac à la révision de son PLU conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, prescrivant une large concertation.

Les observations portant principalement sur des demandes d'intérêt privé, elles n'ont pas entraîné de modifications du projet d'intérêt général de la commune.

ARTICLE INVITANT À L'EXPOSITION DU 20 DÉCEMBRE 2016 AU 27 JANVIER 2017 - BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) entrera en vigueur prochainement. Il remplacera le Plan d'Occupation des Sols actuel pour définir les orientations d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la commune. Il tient compte des différentes réglementations : Zones à risques naturels (inondations, glissements de terrain, éboulements...) ainsi que de nombreux enjeux liés à la gestion des espaces, au maintien des activités agricoles et forestières, et aux possibilités de desserte en voirie et réseau.

L'élaboration de ce plan se fait à partir d'un diagnostic et de projections de développement démographique, économique et social, et de l'analyse de l'utilisation antérieure et actuelle des espaces.

Les grandes orientations envisagées sont exprimées dans un volet du P.L.U appelé Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D).

Une consultation du public est actuellement organisée avec l'exposition en mairie du diagnostic et du P.A.D.D. du P.L.U. La consultation se poursuivra jusqu'au 20 janvier prochain.

AFFICHE INVITANT À L'EXPOSITION DU 20 DÉCEMBRE 2016 AU 27 JANVIER 2017



Commune de Chanac

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

EXPOSITION
CONSACREE A LA PROCEDURE, AU DIAGNOSTIC
TERRITORIAL ET AU PADD
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Exposition du 20 décembre 2016 au 27 janvier 2017

à la Mairie,
(Horaires d'ouverture de la mairie : le lundi et mardi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 17h30 ; le mercredi de 8h30 à 11h45, le jeudi et vendredi de 8h30 à 12h45 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 11h4.)

REGISTRE D'EXPOSITION MIS À DISPOSITION DU PUBLIC LORS DE L'EXPOSITION DU 20 DÉCEMBRE 2016 AU 27 JANVIER 2017



Commune de Chanac

Révision du PLU valant élaboration d'un PLU

PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

EXPOSITION
CONSACREE A LA PROCEDURE, AU DIAGNOSTIC
ET AU PADD
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Exposition du 20 décembre 2016 au 27 janvier 2017

REGISTRE DE LA CONCERTATION

Le public peut faire connaître ses observations en les consignand dans ce registre...

PANNEAUX PRÉSENTÉS LORS DE L'EXPOSITION DU 20 DÉCEMBRE 2016 AU 27 JANVIER 2018

Chanac élabore son PLU

Qu'est ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). C'est un document dont les missions sont multiples : il sera l'outil qui permettra d'orchestrer les différents projets en donnant une cohérence aux aménagements communaux sur les dix prochaines années et il fixe les règles d'utilisation du sol.

Il prend en compte les nouvelles dispositions législatives et réglementaires notamment en matière de protection de l'environnement, d'habitat et d'équipement dans un souci de développement durable. Il se fait en concertation avec les personnes publiques associées et les habitants.

Quelle démarche ?

En Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2003 (délibération de prescription), M. le Maire a présenté les raisons de la révision du POS valant élaboration du PLU, à savoir :

- La nécessité de prendre en compte les risques naturels dont le risque inondation ;
- du déficit de zones constructibles ;
- du besoin de réorganiser les espaces constructibles et les espaces agricoles ;
- de la nécessité de mener une réflexion globale sur le parc d'activités en terme d'extension et d'aménagement paysager.

Qu'est-ce qu'un PADD ?

Le PADD ou Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document obligatoire, exprimant la politique d'urbanisme de la commune. Il doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal, concernant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

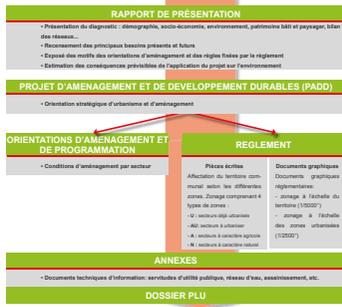
Le PADD de Chanac, énonce donc les grandes orientations d'aménagement, de programmation et de développement qui sous-tendent et structurent le projet de territoire de la commune pour les 10 années à venir, dans le respect du SAGE Lot Amont, du SDAGE Adour-Garonne, de la Com com du Pays de Chanac et du Pays des Sources Lozère. Ces grandes orientations sont issues des constats et enjeux relevés lors du diagnostic territorial, élaboré par OCTÉHA.

Le projet de PLU (zonage, règlement, OAP - Orientations d'Aménagement et de Programmation) devra être en cohérence avec les orientations établies dans le PADD.

Quelle est la procédure ?



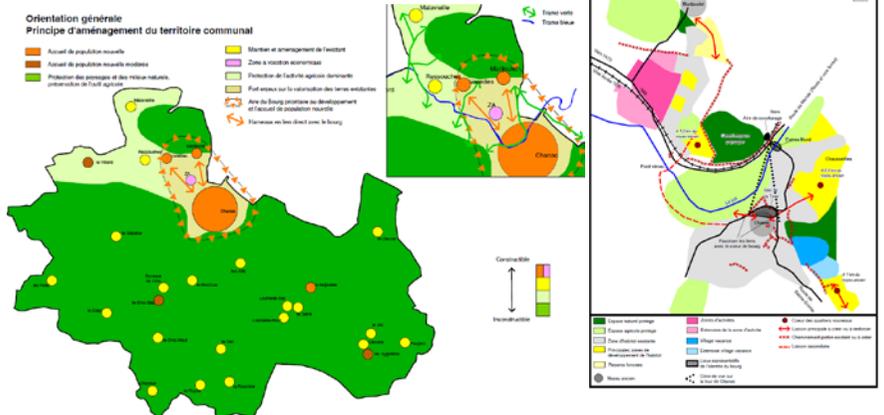
Comment se compose un PLU ?



Le PADD à l'échelle communale

Orientations et Carte de synthèse

La stratégie de développement durable de la commune de Chanac s'articule autour des grandes orientations suivantes :



1. Organiser le développement urbain
2. Soutenir l'économie communale et intercommunale
3. Renforcer l'accessibilité
4. Préserver l'identité architecturale et patrimoniale
5. Promouvoir une gestion durable du territoire

1. Organiser le développement urbain

Constats et enjeux

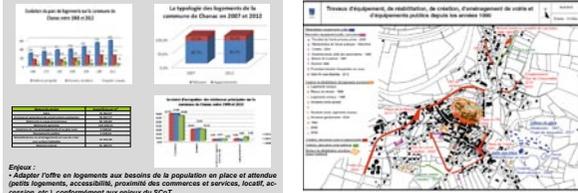
Contexte démographique

1444 habitants en 2012 (source : Insee).
 Croissance démographique depuis 1968 (+10,9 habitants/an entre 1968 et 2012, soit un gain de 400 hab.).
 Solde naturel positif entre 1962 et 1990, puis en chute entre 1991 et 1999, un solde naturel positif depuis les années 2000.
 Indice Vieillesse des 65/20 ans = 60,29 population dépendante (taux < 100)
 Tranches de population dominante : 0-14 ans, 30-44 ans et 45-59 ans (partis globalement égale à celle de la Communauté de Communes du Pays de Chanac).
 578 ménages en 2012, contre 523 en 2007 (soit un gain de 10,7 ménages par an). En 2012, le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,4. Taille des ménages en réduction constante depuis 1968, s'expliquant par une progression des petits ménages (165 personnes seules, dont 53 de + de 65 ans, 24 familles monoparentales), cependant le nombre de couples avec enfants continue de croître en accueillant 18 ménages.

Enjeux :
 • Soutenir la dynamique démographique communale.
 • Maintenir l'accueil de jeunes couples en âge d'avoir des enfants, en privilégiant un accueil ciblée pour un équilibre des besoins notamment en termes d'équipements.
 • Préservier le maintien sur le territoire de la population en place (petits ménages, population vieillissante, etc.).
 • Renforcer l'offre en équipements et en types de logements adaptés à la population en place et à celle que l'on souhaite accueillir, en s'appuyant sur l'existant.

Cadre foncier et parc de logement

Nombre de logements en augmentation (+11,1 l'habitat entre 1999 et 2012, Insee).
 En 2016, la commune relève 578 résidences principales, 233 résidences secondaires et 72 logements vacants.
 Vocation résidentielle marquée par une proportion dominante de résidences principales (86,3%).
 Une part de logements vacants en baisse : -15 logements vacants entre 2007 et 2012 (soit 36 logements vacants en 2012).
 Un taux de vacance de 5,7% inférieur à celui du Pays de Chanac (6,3%).
 Part des locatives : 26,0% en 2012.
 Majorité de maisons individuelles (83,7%). Les logements de type appartement sont au nombre de 176 sur la commune (16,3% du parc de logements).
 De 2006 et 2016, 61 nouveaux logements ont été autorisés sur la commune, dont 53 logements neufs et 8 par changement de destination. Le nombre moyen de logements autorisés est de 6,1 logements par an.
 5,3 logements/an issus de constructions neuves.
 0,8 logements/an issus de constructions existantes.
 Du fait notamment de types d'opérations qui semble encore représenter un réel potentiel en termes de création de logements par changement de destination. Potentiel restant à définir quant à la faisabilité.
 Consommation de l'espace (entre janvier 2006 et décembre 2016) : 13,23 hectares pour des permis à vocation d'habitat.



Enjeux :
 • Adapter l'offre en logements aux besoins de la population en place et attendre (petits logements, accessibilité, proximité des commerces et services, bouair, occasion, etc.), conformément aux enjeux du SCoT.
 • Engager une politique de renouvellement urbain, nécessitant un projet urbain global afin que les constructions nouvelles ne compromettent pas le réinvestissement de l'existant.
 • Promouvoir une politique plus économe en terme d'urbanisation

Equipements et services

Diversité de services dédiés principalement aux loisirs et au tourisme : Merie, pêche, gîtes, camping, piscine, terrain de tennis, salle de danse, plusieurs salles (salle des fêtes et cabanon du Village), comexce associatif.
 Des services complémentaires sont présents sur Meride.
 Présence d'une école publique et d'une école privée comptabilisant au total plus de 250 enfants. Un accueil de loisirs est ouvert les mercredis, parties et grandes vacances.
 Equipement supérieur collège, lycée et CPN, Méridis, Méridis et La Courbevue.
 Un tissu associatif riche et diversifié.
 Equipements : Salles des fêtes, salle de danse, terrain de tennis, camping, croche, stade de foot, salle de br à face.
 Une maison de retraite gérée par le CCAS de la commune.
 Bon niveau de desserte viable.
 Assainissement collectif : Chanac, Merjégat (la zone artisanale, Résoudouches et le Village / Assainissement Non Collectif, village de Varelles et quartier du Pont-Vieux.

Enjeux :
 • Soutenir l'adéquation Equipement / réponse aux besoins, notamment en ce qui concerne les réseaux et les ressources (AEP, assainissement...).
 • Conforter le réseau de circulations douces.
 • Soutenir la centralité du bourg



OBJECTIFS DU PADD

- 1.1 - Objectifs démographiques : une ambition qui s'appuie sur des atouts et des bases solides
- 1.2 - Les objectifs de modération de la consommation de l'espace
- 1.3 - Les principes d'aménagement entre la prise en compte de l'existant et le développement maîtrisé de l'urbanisation

2. SOUTENIR L'ECONOMIE COMMUNALE ET DE TERRITOIRE / 3. RENFORCER L'ACCESSIBILITE

Constats et enjeux

Population active

la part des actifs ayant un emploi augmente, ils représentent 73,9% alors que la part des inactifs baisse de 8,3% pour représenter 21,8% des actifs.
 Taux d'activité élevé de 78,2% en 2012, supérieur aux niveaux départementaux (77,6%).
 Taux de chômage en baisse depuis 1999 (6,1% en 1999 contre 4,9% en 2012), reste inférieur à celui du Pays de Chanac (7,2%) et du Département de 8,3%.
 En 2012, 16,4% des actifs travaillent et résident sur la commune.

Activités économiques du territoire

Au 01 janvier 2014, 79 établissements sur la commune, selon l'Insee (hors exploitations agricoles).
 En 2012, 335 emplois salariés sur la commune.
 Des activités diverses présentes de manière diffuse. Une activité industrielle chimique de type cosmétique.

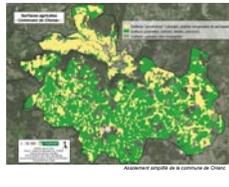


Extension de la zone d'activité du Gabon envisagée par la commune de commune.

Enjeux :
 • Participer au développement économique du territoire, notamment à l'activité communautaire dans le respect des enjeux et des dispositions du SCoT.

Le Tourisme

Chanac est une commune avec une activité touristique saisonnière.
 Activités :
 - La randonnée : pèdes, VTT...
 - 4 sites de baignade
 - Quelques équipements de loisirs (terrain de tennis, de foot, ball...))
 - Activités de pleine nature : pêche, chasse, équitation...
 Possibilités d'hébergement (hôtels, gîtes, camping...)
 La commune dispose de nombreux atouts dont un cadre très agréable, un patrimoine et petit patrimoine bâti riche, plusieurs sentiers de promenades...



Année	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre
2007	1020	11	1020	11
2012	1020	11	1020	11

Evolution du nombre total d'exploitations agricoles entre 1988 et 2013 (Source : INRA 2013)



Plan de Chanac au 24 au Janvier

L'Agriculture

Une activité agricole dont les effectifs se stabilisent.
 46 exploitations agricoles dont 29 aides d'exploitants sur la commune en 2016, 98% en forme sociétaire soit 1 actif sur dix.
 Depuis 1988, -12 structures = -38% = une exploitation en moins tous les 7 ans.
 Lorsque des dispositions réglementaires ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habitation occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction et à tout changement de destination précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes.

Un SAU* moyen = 104,7 ha en 2015 (baisse d'environ 46 ha depuis 2000).
 La commune de Chanac est concernée par 3 routes départementales :
 - La RN88 axe principal et structurant de la commune, passe le long de la rue du docteur Lur, il a été classé à grande circulation du fait d'un cadencement journalier de 4450 véhicules/jour.
 - La RD32 et RD44 desservent la majorité des hameaux du territoire communal. La RD32 entre des deux axes se fait par le biais d'une piste non goudronnée.
 La commune de Chanac est impactée par le projet d'aménagement de la RN88 (extension d'aménagement).
 La RD31 et la RD32 sont soumises au plan d'aménagement de 1983.
 La commune de Chanac compte plusieurs chemins ou tronçons de randonnées, balades.

Enjeux :
 • Soutenir le maintien et le développement des exploitations agricoles notamment pour assurer la préservation du territoire du milieu et de l'habitat agricole.
 *SAU : Surface Agricole Utile

Rappel : Contraintes induites par les bâtiments d'élevage

Un bon niveau de desserte :
 La commune de Chanac est concernée par 3 routes départementales :
 - La RN88 axe principal et structurant de la commune, passe le long de la rue du docteur Lur, il a été classé à grande circulation du fait d'un cadencement journalier de 4450 véhicules/jour.
 - La RD32 et RD44 desservent la majorité des hameaux du territoire communal. La RD32 entre des deux axes se fait par le biais d'une piste non goudronnée.
 La commune de Chanac est impactée par le projet d'aménagement de la RN88 (extension d'aménagement).
 La RD31 et la RD32 sont soumises au plan d'aménagement de 1983.
 La commune de Chanac compte plusieurs chemins ou tronçons de randonnées, balades.

OBJECTIFS DU PADD

- 2.1 - Disposer de foncier disponible pour diversifier le tissu économique
- 2.2 - Valoriser le potentiel touristique et culturel
- 2.3 - Protéger le fonctionnement des exploitations agricoles
- 3.1 - Créer, développer, matérialiser les liaisons vaires urbaines afin de décloisonner les différents quartiers et lutter contre l'isolement
- 3.2 - Améliorer les déplacements
- 3.3 - Développer et améliorer l'accès aux nouveaux outils de communication

4. PRÉSERVER L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE ET PATRIMONIALE

Constats et enjeux

Patrimoine bâti et éléments remarquables

Présence d'un site ou monuments inscrits classés aux Monuments Historiques (MH). Ce site implique l'ensemble bâti situé au alentours de celui-ci.

En parcourant la commune on découvre plusieurs sites ou éléments de patrimoine remarquables :

Le patrimoine bâti communal compte également le Château de Reszouches, des bâtis (maison de ville et ferme), le château de Villard, l'église Saint-Privat du Villard, une ancienne propriété bourgeoise à Mabeulle.

Outre les éléments de patrimoine précédemment cités, la commune compte également des éléments appartenant au patrimoine vernaculaire (ex : granges anciennes, moulin) ou de petit patrimoine : Dolmens, tumulus...



Le bâti traditionnel

Sur la commune, le matériau de construction dominant est le calcaire. Cette architecture respecte une typologie et une technologie de construction qui fait référence à un modèle relativement simple : on trouve cependant sur la zone deux architectures particulières (l'architecture du Causse et de la Vallée du Lot).

Architecture du Causse

• **Les volumes**
Au niveau de la volumétrie, les bâtiments possédant généralement 3 niveaux.
• **Plan de chassée bergine voûtée**
• **R+1 l'habitation**
• **R+2 Grenier** (accès interne par l'habitation)

La toiture

La couverture est en tuiles de calcaire, posées sur la voûte et calées par des pierres et de argile. Le poids et la faible pente du toit suffisent à les maintenir en place. Le pignon est aéré et comporte une triple couche de pierres. Le déboît de toit en rives est pratiquement au nu de la bergine, celui de l'égout est d'environ dix centimètres. Les jonctions de toiture, même très complexes, sont soigneusement réalisées grâce à la bûche perçue et à l'utilisation de la lauze : ce matériau permettant des noies avec une ouverture large. La structure du bâtiment peut également être constituée d'une série de rebords en arcs diagonaux, porteurs de pannes et doubles recouvertes de tuiles de calcaire et calées par de la terre apliquée.

Les matériaux de façade

Elles sont constituées en maçonnerie de pierre calcaire et sont généralement enduites à la chaux adhérente. La reprise des effets des voûtes passe dans l'épaisseur des murs, sans enfoncer l'ardo dans les combles et finit au rez-de-chaussée. Le plancher de l'étage était généralement en bois, parfois en voûte de pierres.

Les ouvertures

Elles sont de petites dimensions pour ne pas perturber les décors de charge dans les murs. Elles sont disposées suivant un ordre hétérogène et leur nombre est volontairement limité. Les encadrements sont en pierre. Les ouvertures des combles se présentent sous la forme de lucarnes au nu de la façade et forment des arcs doubleaux dans la voûte.

Les abords

• **Les terrasses**
L'accès à l'étage des bâtiments d'habitation se fait par une terrasse qui est un élément caractéristique de cette architecture. Généralement elle est constituée sur une voûte portant accès à une bergine et dessert un grand espace en pierre. Un parapet en pierre assez bas en fait le tour. Des variantes existent sous forme de balcons couverts et percés par des fenêtres.
• **Les cours**
Les cours sont pavées par de grosses dalles en pierre, servant d'aune de battage. Elles distribuent les accès aux différents bâtiments annexes.
• **Les clôtures**
Les murs de clôture qui bordent la cour sont en maçonnerie de pierre sèche et sont de faible hauteur, environ 1 mètre, soit très bas et forment ainsi une cour fermée.

Architecture de la Vallée du Lot

Ce sont des constructions très proches de l'architecture des causse mais dont le plan masse montre, dans quelques cas, une implantation des bâtiments le long des chemins ou voies d'accès. Les proportions sont aussi différentes, car on y rencontre de nombreux bâtiments à deux niveaux.

Quatre types d'architectures :

L'architecture caussonnée

Elle est caractérisée par l'utilisation de la voûte et bâtie en maçonnerie de pierre calcaire. La couverture est en tuiles calcaires. L'escalier de lucarne en maçonnerie y est systématique.

L'architecture à « pigeonnier »

Elle est caractérisée par la construction d'une touraille orthogonale en combles, généralement située au centre de la façade.

Des prescriptions propres à la réhabilitation mais également aux extensions pourraient notamment être développées (volumes, toitures, ouvertures, etc.), de manière à favoriser un dialogue harmonieux entre l'existant et les extensions.



OBJECTIFS DU PADD

- 4.1 - Protéger le patrimoine bâti et les sites archéologiques
- 4.2 - Valoriser les éléments du paysage, les complémentarités entre le bourg et son cadre naturel

Décembre/Janvier 5

5. Promouvoir une gestion durable du territoire

Constats et enjeux

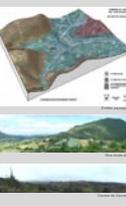
Un paysage marqué par trois entités paysagères :

• **La vallée du Lot** : Les pentes de la vallée du Lot, ont permis aux cultures de déborder du seuil fort plat de la vallée pour conquérir les bas de pentes. Des paysages souples et équilibrés de dessin ainsi. La même organisation s'observe sur les affluents de la rive droite et l'ensemble s'associe pour composer un paysage largement ouvert et aéré, plus lumineux qu'ailleurs grâce aux cultures de céréales qui s'ajoutent aux prairies de fauche. Le calcaire, la présence de rochers et de futaies ajoutent à l'aspect déjà presque méditerranéen qui se dégage, radicalement différente des ambiances de montagne de l'Aubrac et de la Margeride, quelques centaines de mètres au-dessus seulement.

Seules les courtes pentes raides des affluents restent boisées, discrètement incisées en creux dans les replats qui forment l'emboîtement des trucs.

• **Les causse de Sauveterre et du Millard et leurs contreforts** : Les trois-quarts de la surface du causse de Sauveterre sont boisés, sur tout l'ouest et sur sa frange nord. Ce paysage de causse boisé est bordé nettement au nord et au sud, par les falaises du Lot et par les gorges du Tam. Une part d'agriculture subsiste dans les parties les moins contraignantes.

• **La région des trucs** : Il sont marqués par des sommets étagés, isolés, plus ou moins aplatis. Les trucs, l'emboîtement des trucs et des vallées creusée au fil des paysages complexes, qui s'étendent jusqu'à Margerit et Montroche, forment un ensemble d'une quinzaine de kilomètres de diamètre.



Milieux naturels

- Des points de vue le long de la vallée du Lot sur depuis les contreforts
- 1 ZNIEFF de type 1 « Vallée du Lot à Chanac »
- 2 ZNIEFF de type 2 « Causse de Sauveterre » et « Causse de Margerit et de Mendos »
- 1 site Natura 2000 situé à proximité des la commune le site « Causse des Blampéty »
- Présence de zones humides.
- 1 Trame verte et bleue à l'échelle communale.

Enjeux :

Préserver le patrimoine naturel, paysager et environnemental, notamment le patrimoine identitaire et les points de vue.

Hydrographie

Le territoire communal est principalement irrigué par le lot qui est agréablement par des cours temporaires non-affluents situés dans des crins de par et d'autre du cours d'eau. Outre les ruisseaux, le réseau hydrologique de la commune s'exprime également par la présence de combes ou prairies humides. Cette richesse du territoire s'exprime également par la présence de puits, de mares et de sources.

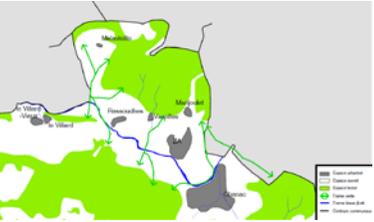
Le territoire communal s'étend sur plusieurs masses d'eau :

- 2 masses d'eau à affluement la Masse d'eau du Lot du confluent du Bramont au confluent du Doubeu et la Masse d'eau Code PPRR, R126A_2,
- 2 masses d'eau souterraine : la masse d'eau calcaire des grands causse BV Lot et la masse d'eau calcaire des grands causse BV Tam.

La commune adhère au SAGE Adour-Garonne, au SDAGE Lot amont et à deux contrats de milieu (Lot amont et Lot Colagne)

L'enjeu pour la commune est de préserver le réseau hydrographique,

Taux Vert et Bleu



OBJECTIFS DU PADD

- 5.1 - Protéger et valoriser la biodiversité et les continuités écologiques
- 5.2 - Concilier le développement de l'urbanisation et des activités et la production de la biodiversité
- 5.3 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- 5.4 - Préserver les ressources naturelles
- 5.5 - Limiter l'exposition aux risques naturels ou technologiques

Décembre/Janvier 6

5. Promouvoir une gestion durable du territoire

Constats et enjeux

• De multiples risques répertoriés

L'enjeu pour l'ensemble du territoire est de prévenir les risques et donc de ne pas accroître la part de population et de biens soumis aux risques naturels et technologiques.

Les risques d'inondations:

Un Plan de Prévention de Risques Naturels d'inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010.

La commune est soumise à deux types d'inondations :

- crues des rivières torrentielles et des torrents ;

- Ruissellement pluvial du à l'imperméabilisation du sol.

D'après le PPRN, le territoire communal est concerné par 1 type de zone : la zone bleue qui est le périmètre connu comme étant soumis au risque inondation.

Les risques sismiques:

Le territoire communal présente un risque sismique d'alea très faible et est classé en zone 1 de sismicité.



Pollution des sols:
de nombreux sites pouvant ou ayant pu générer des pollutions du sol.

Les risques de pollution:
Aucune identification pour la commune.

Nuisance phonique

La commune est concernée par l'arrêté préfectoral du 13/02/2013 instituant un nouveau classement sonore des infrastructures routières sur la RN188.

Risque sismique

La commune est classée en zone de sismicité 2 (faible).

Plan de Protection des Forêts contre les Incendies:

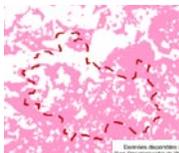
La commune présente un aléa fort sur une grande partie de son territoire.

Risques de mouvements de terrain

La commune est soumise à un risque fort. Elle est soumise à des phénomènes de type chute de blocs, glissement de terrain ou effondrement.

Risques de transport de matières dangereuses

La commune est concernée par le risque transport de matière dangereuse sur l'axe RN188.



Extrait du règlement issu de l'étude préalable à l'élaboration d'un Document d'Évaluation de Prévention de la Vallée des Torrents (DEPVT) Révisé des communes limitrophes de Chanac, daté du 12/05/2010. Plus d'infos disponibles sur le site internet de la commune de Chanac.

OBJECTIFS DU PADD

(et dans une optique plus large du PADD global)

- 5.1 - Protéger et valoriser la biodiversité et les continuités écologiques
- 5.2 - Concilier le développement de l'urbanisation et des activités et la protection de la biodiversité
- 5.3 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- 5.4 - Préserver les ressources naturelles
- 5.5 - Limiter l'exposition aux risques naturels ou technologiques

SITE INTERNET DE LA COMMUNE INFORMANT SUR LE DOSSIER D'ÉLABORATION DU PLU

The screenshot displays the website interface for the Chanac municipality. At the top, there is a navigation menu with links: Accueil, Vie municipale, Vivre à Chanac, Entreprendre, Aux alentours, Histoire de Chanac, Contact, and S'abonner à la newsletter. The main content area is titled 'Mairie de Chanac > PLU' and contains a section for 'PLU' with the text 'Veuillez trouver ci-joint les documents préparatoires au PLU :'. Below this, there is a list of seven documents, each with a link: 'CHANAC Panneaux 161212 1' through '161212 7'. To the left, there is a 'La météo' section with three weather forecasts for 12/19, 12/20, and 12/21. To the right, there is a 'Recherche' section with a search bar, a 'Calendrier' section showing a calendar for December 2018, and an 'Événements' section with the text 'A CHANAC : exposition sur 1914/18 à la bibliothèque municipale' and 'A partir du 28 novembre jusqu'au jeudi 29...'. At the bottom left, there is an 'Actualités' section with the headline 'VOUS AVEZ DES JEUX INUTILISÉS, PENSEZ À LA LUDOTHEQUE !' and a sub-headline 'L'espace LUDOTHEQUE de la bibliothèque de CHANAC récupère les'.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PERMANENCES TENUES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

DATES	HEURES	NOMBRE DE PERSONNES
1^{er} SEMESTRE 2014		
11 février 2014	de 16h00 à 18h15	5 personnes
06 mai 2014	de 16h00 à 18h30	1 personne
13 mai 2014	de 16h00 à 16h45	Néant
03 juin 2014	de 17h45 à 18h00	Néant
2^{ème} SEMESTRE 2014		
08 juillet 2014	de 17h00 à 19h00	1 personne
16 septembre 2014	de 17h00 à 19h00	1 personne
24 septembre 2014	de 17h00 à 19h00	Néant
30 septembre 2014	de 18h00 à 19h30	1 personne
06 octobre 2014	de 17h00 à 17h15	1 personne
20 novembre 2014	19h00	Néant
25 novembre 2014	de 17h00 à 19h00	1 personne
02 décembre 2014	de 17h00 à 18h00	2 personnes
10 décembre 2014	de 17h00 à 18h00	Néant
23 décembre 2014	de 17h00 à 19h00	Néant
1^{er} SEMESTRE 2015		
28 janvier 2015	de 17h00 à 19h15	Néant
04 février 2015	de 17h00 à 19h15	1 personne
16 avril 2015	de 16h30 à 17h15	1 personne
12 mai 2015	de 17h00 à 17h45	Néant
19 mai 2015	de 17h00 à 19h00	1 personne
26 mai 2015	de 17h00 à 17h30	Néant
2^{ème} SEMESTRE 2015		
01 juillet 2015	de 16h30 à 18h00	1 personne
15 juillet 2015	de 16h30 à 17h30	3 personnes
08 septembre 2015	de 16h30 à 18h45	Néant
14 octobre 2015	de 16h30 à 18h30	Néant
20 octobre 2015	de 16h00 à 19h00	Néant
27 octobre 2015	de 17h00 à 17h30	1 personne
03 novembre 2015	de 17h00 à 19h00	2 personnes
10 novembre 2015	de 17h00 à 19h00	2 personnes
19 novembre 2015	de 17h00 à 19h00	Néant
24 novembre 2015	de 17h00 à 19h00	1 personne
02 décembre 2015	de 17h00 à 19h00	Néant
09 décembre 2015	de 16h30 à 17h30	Néant
15 décembre 2015	de 17h00 à 18h30	Néant
1^{er} SEMESTRE 2016		
14 janvier 2016	de 18h30 à 19h30	Néant
19 janvier 2016	de 16h00 à 18h00	Néant
26 janvier 2016	de 17h00 à 18h00	Néant
02 février 2016	de 16h00 à 18h00	1 personne
03 mars 2016	de 17h00 à 19h00	2 personnes
08 mars 2016	de 17h00 à 19h00	1 personne

22 mars 2016	de 17h00 à 17h15	Néant
29 mars 2016	de 17h00 à 17h15	Néant
19 mai 2016	de 17h00 à 19h00	Néant
24 mai 2016	de 17h30 à 19h00	1 personne
31 mai 2016	de 17h00 à 19h00	Néant
07 juin 2016	de 17h00 à 19h00	Néant
14 juin 2016	de 17h00 à 19h00	Néant
2^{ème} SEMESTRE 2016		
26 juillet 2016	de 16h00 à 18h30	3 personnes
13 septembre 2016	de 17h00 à 20h00	1 personne
14 septembre 2016	de 17h00 à 20h00	Néant
08 novembre 2016	de 17h30 à 19h30	1 personne
16 novembre 2016	de 17h00 à 19h00	Néant
22 novembre 2016	de 17h00 à 19h00	Néant
29 novembre 2016	de 17h00 à 19h00	Néant
1^{er} SEMESTRE 2017		
11 janvier 2017	de 16h00 à 18h00	2 personnes
26 janvier 2017	de 17h00 à 19h00	1 personne
31 janvier 2017	de 17h00 à 18h00	Néant
07 février 2017	de 17h00 à 19h00	Néant
14 février 2017	de 17h00 à 19h00	1 personne
18 mai 2017	de 17h00 à 18h30	1 personne
30 mai 2017	de 17h30 à 19h30	Néant
08 juin 2017	de 17h30 à 19h00	Néant
13 juin 2017	de 17h30 à 19h00	Néant
20 juin 2017	de 17h30 à 19h00	Néant
2^{ème} SEMESTRE 2017		
03 octobre 2017	de 17h30 à 19h00	2 personnes
10 octobre 2017	de 17h30 à 19h00	2 personnes
17 octobre 2017	de 18h30 à 19h30	Néant
24 octobre 2017	de 17h30 à 19h00	1 personne
08 novembre 2017	de 17h30 à 18h30	Néant
14 novembre 2017	de 17h30 à 19h00	Néant
21 novembre 2017	de 17h30 à 18h30	1 personne
1^{er} SEMESTRE 2018		
18 janvier 2018	de 18h00 à 19h00	1 personne
23 janvier 2018	de 17h00 à 19h00	Néant
27 février 2018	de 17h00 à 19h00	Néant
01 mars 2018	de 17h00 à 19h00	1 personne
06 mars 2018	de 17h00 à 19h00	1 personne
13 mars 2018	de 17h00 à 19h00	Néant
18 avril 2018	de 17h00 à 19h30	Néant
02 mai 2018	de 16h00 à 17h30	Néant
2^{ème} SEMESTRE 2018		
07 août 2018	de 16h00 à 18h00	Néant
04 septembre 2018	de 16h00 à 18h00	Néant
29 août 2018	de 15h30 à 16h00	1 personne
10 septembre 2018	de 16h00 à 18h00	1 personne
03 octobre 2018	de 17h00 à 18h30	1 personne
22 novembre 2018	de 15h30 à 18h00	Néant
27 novembre 2018	de 15h00 à 17h00	Néant